PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE

AVIS

Commune de Langogne

Les arrêtés préfectoraux :

N° PREF-BCPEP 2016 348-0006 et N° PREF-BCPEP 2016 348-0007 et N° PREF-BCPEP 2016 348-0008

Du 13 décembre 2016 , portant déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux prélevées en vue de la consommation humaine des captages des « Cremades 1 », « Cremades 2 », et de « Chamblazaire », et de l'instauration des périmètres de protection ont été adoptés.

Ces actes seront affichés au minimum deux mois et mis à la disposition du public dans la mairie de Langogne.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général

> signé Thierry OLIVIER